Envoyé en préfecture le 13/02/2018
Reçu en préfecture le 13/02/2018
Affiché le
ID : 038-253804710-20180131-18_05-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

N° 18.05
PROGRAMME
POINT D'APPORT VOLONTAIRE 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 18 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire à Villefontaine, le 31 janvier de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 67 Présents / 68 Votants :

PRESENTS OU REPRESENTES :

❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (24)
❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (7)
❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (19)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 13/02/2018
Reçu en préfecture le 13/02/2018
Affiché le
ID : 038-253804710-20180131-18_05-DE

Dans le cadre de la compétence de gestion des déchets ménagers assimilés, et afin d'optimiser d'une part la collecte sélective des emballages ménagers, des Journaux revues magazines et du verre, et d'autre part, de faciliter la collecte des ordures ménagères résiduelles, des Points d'Apport Volontaires sont implantés dans les communes du territoire.

Ces implantations se font à la demande et sur proposition des maîtrises d'ouvrages publics (communes, intercommunalités) ou privés (bailleurs, aménageurs).

La fourniture et la livraison des colonnes liées au tri des emballages, papiers et verre sont à la charge financière exclusive du Syndicat Mixte Nord Dauphiné. Le coût des colonnes enterrées pour les ordures ménagères résiduelles est pris en charge par le demandeur, selon les prix du marché.

Par ailleurs, le SMND procédera au remboursement des coûts des travaux de génie civil jusqu'à un montant maximum de 3000,00 € par emplacement dans le cas de l'implantation d'un nouveau Point d'Apport Volontaire « 3 flux » (Emballages, JRM, Verre).

Le programme 2018 est joint à la présente délibération

Le modèle de convention cadre relative au financement de l'implantation des PAV approuvé par le Comité Syndical en 2017 reste en vigueur.

Il est proposé d'approuver le programme 2018 tel que défini ci-après et d'autoriser le Président à signer les conventions et tous les documents annexes nécessaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- MAINTIENT le modèle de convention pour la pose de PAV,
- APPROUVE le programme proposé pour 2018,
- AUTORISE le Président à signer la convention, les avenants éventuels et les documents annexes nécessaires ;

La présente délibération est adoptée à la majorité (1 abstention).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 31 janvier 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ

Envoyé en préfecture le 13/02/2018
Reçu en préfecture le 13/02/2018
Affiché le
ID : 038-253804710-20180131-18_05-DE

PROJETS POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRES RETENUS 2018

ComCom	Commune	Porteur du Projet	Type de projet	Adresse	Dimensionnement	OM Bailleur	OM	Emb/ papiers	Emb	Jx	Verre
CAPI	Bourgoin	Commune	Nouveau PAV	Rue megevand			2	1			
CAPI	Isle d'Abeau	Commune	Nouveau PAV	Rue jacques Cartier	71 lgts		3	1			1
CAPI	Isle d'Abeau	Commune	Nouveau PAV	Clos Magellan	41 lgt		2	2			
CAPI	La Verpillière	OPAC38	réhabilitation	rue du Grésivaudan	209 lgts - 730 hab	11		7			1
CAPI	Ruy Montceau	SEMCODA	Nouveau lotissement	La Plaine du Milieu	138 lgts - 338 hab	3			1	1	1
CAPI	St Quentin Fallavier	Commune	Nouveau PAV	rue du lac, centre ville	41 lgts + commerces + ecole		2	1			1
CAPI	Villefontaine	OPAC38	réhabilitation	Le Moras, Les armières	98 lgts - 288 hab	4		1			1
CAPI	Villefontaine	SEMCODA	Nouveau PAV	rue Las Casas	43 lgts	2		1			1
CCBD	Crémieu	GANOVA	Nouveau PAV	Avenue Roland Delachenal	70 lgts	3			1	1	1
CCBD	Tignieu jameyzieu	Commune	Nouveau PAV	placette ecole			1	1			
CCCND	Bonnefamille	OPAC38	Nouvel immeuble	route des Etangs	16 lgts	1		1			1
CCCND	St georges d'Esperanche	Commune	Nouvelle Creche	Rue de Péranche			1	1			
CCCND	Valencin	Commune	déplacement PAV existant	Chemin du Lavoir					2	1	1
CCEL	Colombier Saugnieu	Toit de province	Nouveau lotissement	Rue des Rivoisieres	72 logts	2		2			
CCEL	Saint Pierre de Chandieu	Alliade Habitat	Nouveau lotissement	le Cadran 2, Chemin de la Bouvière	26 lgts	1		1			
CCEL	St Bonnet de Mure	Mairie/CCEL	Nouveau PAV	Rue du Forgeron	20 lgts		1	1			1
CCEL	St Bonnet de Mure	Mairie/CCEL	Nouveau PAV	Rue Louis pergaud	30 lgts + ecole		2	1			1
CCVD	St Victor de Cessieu	commune	Nouveau PAV	Route de Vaux	36 lgts		1	1			1
					Total	27	15	23	4	3	12
					Cout unitaire 2017 HT	5 636 €	5 636 €	5 273 €	5 273 €	5 273 €	5 417 €
					total HT	152 164 €	84 536 €	121 280 €	21 092 €	15 819 €	65 005 €
					total TTC	182 597 €	101 443 €	145 536 €	25 311 €	18 983 €	78 006 €
					total acquisition directe par les bailleurs	182 597 €					